



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Douzième session
Genève, 7 et 8 novembre 1983

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Intentions des Etats membres quant à la modification de leur législation sur la protection des obtentions végétales
4. Examen, si nécessaire, des observations soumises par les organisations internationales en préparation de la réunion qui aura lieu les 9 et 10 novembre 1983 (document IOM/I/6)
 - a. Ecart minimum entre les variétés (document IOM/I/3)
 - b. Coopération internationale (document IOM/I/4)
 - c. Recommandations de l'UPOV relatives aux dénominations variétales (documents IOM/I/5 et CAJ/XII/6)
 - d. Autres observations, le cas échéant
5. Questions juridiques du problème des écarts minimums entre les variétés
 - a. Examen des conclusions de la onzième session du Comité (documents CAJ/XI/12 et CAJ/XII/2)
 - b. Offre à la vente et commercialisation en relation avec la notion de nouveauté (document CAJ/XII/3)
6. Procédures d'examen des dénominations variétales proposées (documents CAJ/IX/4, 4 Add. et 4 Add. 2)
 - a. Compte rendu de la première session du Groupe de travail technique sur l'automatisation et les programmes d'ordinateur (document CAJ/XII/4)
 - b. Banque de données pour la comparaison des dénominations proposées avec les dénominations préexistantes (document CAJ/XII/5)
7. Questions diverses
8. Programme de la treizième session du Comité
9. Clôture de la session

[Fin du document]

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, à Genève, Suisse) et s'ouvrira le lundi 7 novembre 1983 à 14 heures.